



LES MÉTIERS DE LA SURVEILLANCE :

mobiliser les compétences

JEUDI 26 MARS 2015 à Paris
ET EN VISIOCONFÉRENCE
DANS LES DSAC INTERRÉGIONALES

Approche par les compétences de la formation des auditeurs



Objectif :

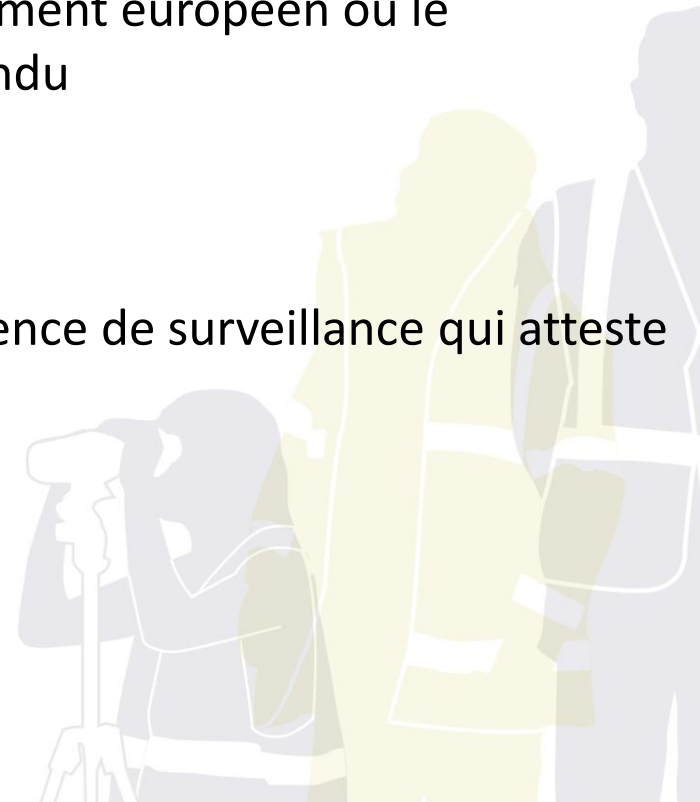
Disposer d'inspecteurs de surveillance OPS

- compétents
- et reconnus comme tels dans un environnement européen où le système français n'est pas le modèle le plus répandu



Formation cadrée

Conduisant à la délivrance d'une licence de surveillance qui atteste de la compétence de son détenteur

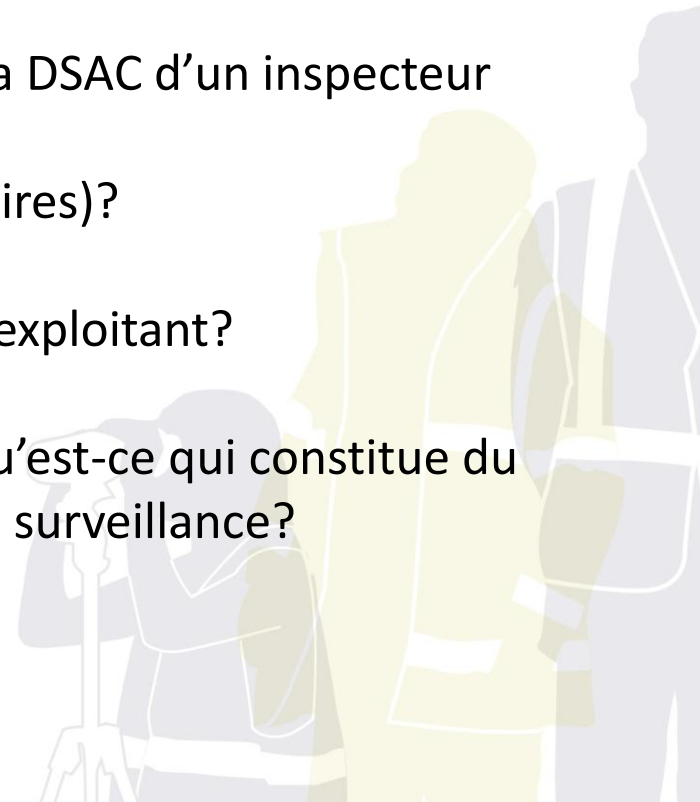


Méthode :

Réunions d'un groupe de travail « formation » en 2013, assisté par 3 sous-groupes selon la spécialité (2 purement OPS)

Le GT devait répondre à la question « qu'attend la DSAC d'un inspecteur de surveillance ? »

- que doit-il savoir (compétences réglementaires)?
- que doit-il savoir-faire?
- quel comportement doit-il adopter face à l'exploitant?
- comment lui faire acquérir ces éléments?
- qu'est-ce qui est nécessaire dès le début, qu'est-ce qui constitue du perfectionnement dans le métier d'inspecteur de surveillance?



Formation retenue :

Formation théorique de 6 semaines sanctionnée par un examen

- acquisition de compétences théoriques et réglementaires (« cours magistral »)
- acquisition de savoir-faire (exercices pratiques)
- acquisition de savoir-être (simulation complète d'audit)

L'examen n'est pas de la pure vérification d'acquisition de compétence (QCM et exercice de détection d'écarts dans un manuel d'exploitation)



Examen validé + 2 actes de surveillance :
délivrance de la qualification d'inspecteur, agent « non-autonome »

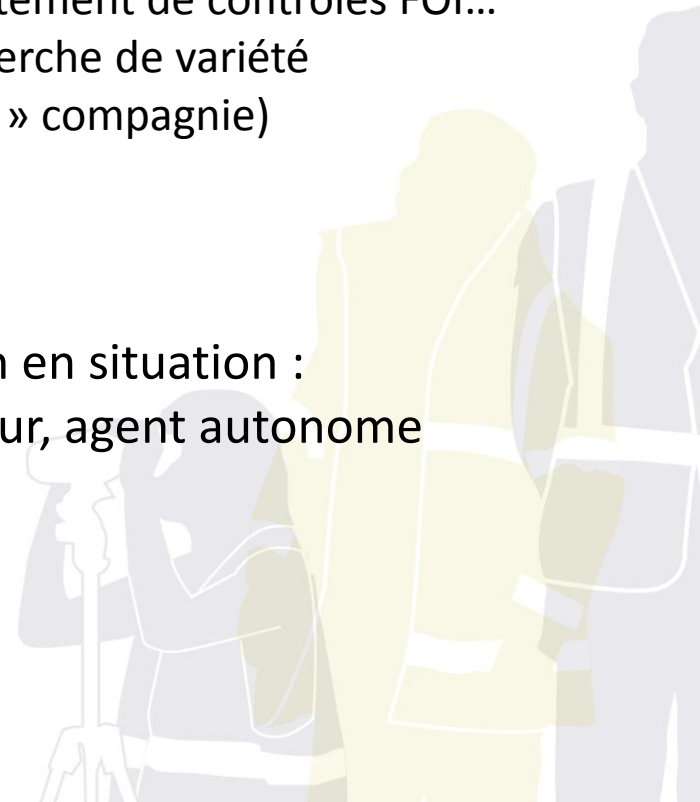
Formation retenue :

Formation en situation

par domaine de surveillance, liste d'actes à accomplir sous supervision
audit(s), étude documentaire et approbation, traitement de contrôles FOI...
pour les domaines jugés les plus importants, recherche de variété
d'expériences (audit d'une « petite » et d'une « grosse » compagnie)

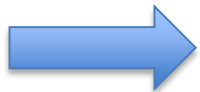


Qualification d'inspecteur + formation en situation :
Délivrance de la qualification d'auditeur, agent autonome



Evolutions envisagées :

Systeme difficilement soutenable (18 mois de formation sur des postes de 3 ans)



Formation à rééquilibrer.

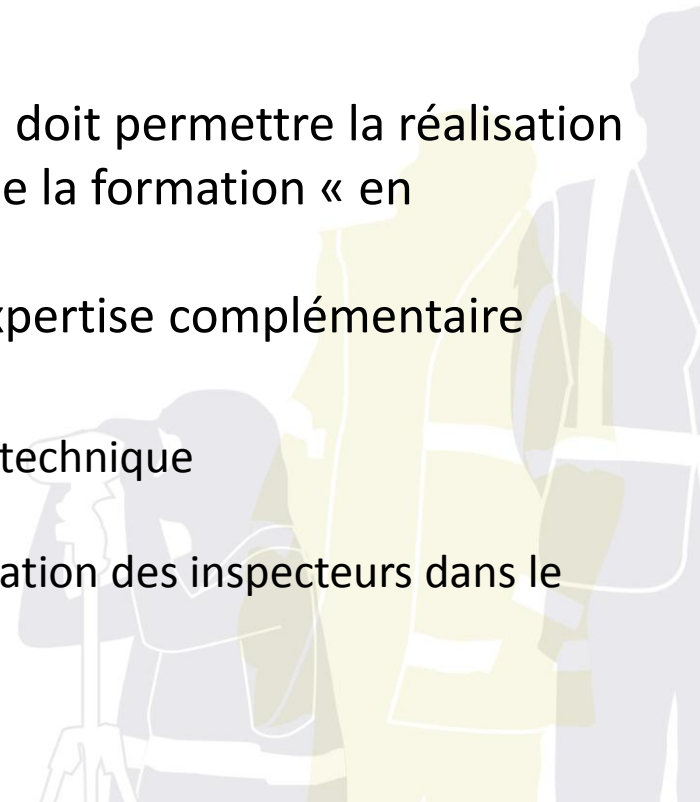
Principes :

Le premier niveau de qualification doit permettre la réalisation d'actes en autonomie (renforcement de la formation « en situation »)

Le second niveau reconnaît de l'expertise complémentaire

Développement de formations de perfectionnement technique

Intégration dans une approche transverse de la formation des inspecteurs dans le cadre du schéma directeur formation





**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



direction générale
de l'Aviation civile

direction
de la sécurité
de l'Aviation civile

50 rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15

téléphone : 01 58 09 43 21
télécopie : 01 58 09 43 38
www.developpement-durable.gouv.fr